



## Amendes forfaitaires majorées

Par **Far far**, le **18/09/2019** à **15:51**

Bonjour

Mon fils a cumulé des amendes pour infraction au code de la route , il ne les a jamais payé faute de moyens certains de ces procès sont accompagnés de points en moins sur le permis de conduire.

A ce jour il aimerait établir un échéancier pour pouvoir régler toutes ces amendes, mais une chose l'embete car on lui a dit que si il payer ces amendes il n'aurat plus de points sur son permis de conduire.

Y'at'il une autre solution ? Par exemple effectué un stage en vue de l'obtention de quelques points? Merci de m'eclaircir.

Par **morobar**, le **18/09/2019** à **17:44**

Bonjour,

[quote]

Par exemple effectué un stage en vue de l'obtention de quelques points?

[/quote]

Cela parait inutile sauf s'il a déjà perdu officiellement des points, pour élever son capital.

Pour ce qui est de l'échéancier, la justice va se charger de rapeller les bonnes manières à votre fils.

Il faudrait toutefois commencer par faire le calcul des points en jeu et raisonner après.

Par **Lag0**, le **18/09/2019** à **18:58**

[quote]

mais une chose l'embete car on lui a dit que si il payer ces amendes il n'auraut plus de points sur son permis de conduire.

[/quote]

Bonjour,

Vous parlez d'amendes forfaitaire majorées, donc payer maintenant ces amendes ne changera rien pour les points, ils ont été retirés lors de l'émission de l'amende forfaitaire majorée...